

Arrêté n° 702 CM du 23 mai 2025 portant nomination de M. Rauarii de LONGEAUX en qualité de délégué interministériel en charge de la lutte contre les addictions et les violences

(NOR : DRH25000052AC)

Paru in extenso au journal officiel n°139 N du 16/06/2025 à la page 1 dans la partie ARRÊTÉS DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 16/06/2025

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu la loi du pays n° 2021-31 du 27 juillet 2021 portant modification de la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels et relative aux délégués interministériels ;
Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 modifiée relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;
Vu l'arrêté n° 1420 CM du 30 juillet 2021 relatif aux modalités de fonctionnement des délégués interministériels,
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 mai 2025 à Rurutu,

Arrête :

Article 1er

M. Rauarii de LONGEAUX est nommé en qualité de délégué interministériel en charge de la lutte contre les addictions et les violences à compter du 1er juin 2025.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 2025.
Moetai BROTHERSON